

Prochaine réunion du club :

jeudi 19 avril à partir de 19 heures 30 au local habituel

"Café de la Paix", place du Sablon à Wavre.

- **"Les timbres express de Belgique" par Philippe Ponlot**
- **Réalisations inter-membres à partir de 20 heures 30**
- **Distribution des nouveautés par M. P. Jottard**
- **Tombola gratuite et tombola payante animées par Joseph Hoeyenbrugge et Jean Deraed.**

Lots de la tombola payante :

- Belgique N° 938/40, Roi Albert	***	1.900 F
- Belgique B.F. N° 15/16, Secours d'Hiver	***	1.600 F
- Belgique N° 737/42, Portraits du Sénat	***	1.550 F
- Belgique N° 1198/1203, Antituberculeux	***	250 F
- Belgique N° 1205/11, Architecture	***	250 F
- Belgique N° 1030, Expédition antarctique	***	170 F
- Belgique N° PA 12/13, Bastogne	***	120 F
- Belgique 100 timbres-poste spéciaux	ob.	500 F
- Allemagne occident. N° 988/92, Présidents	***	40 FF
- Pays-Bas N° 839/43, Bienfaisance	***	22,5 FF
- Luxembourg N° 764/69, Caritas 1970	***	17,5 FF
- Suisse N° 799/802, Pro Juventute 1967	***	14,5 FF

Nouveau timbre-poste belge

Le lundi 30 avril, la Régie des Postes mettra en vente un timbre-poste spécial consacré au centenaire de la fête du Travail (1er mai).

Ce timbre sera d'une valeur de 25 F. La prévente aura lieu à Bruxelles, Goutroux, Colfontaine, Grâce-Hollogne et Fléron.



Philatélie Gaulliste

Le nouveau timbre à 2,30 FF, célébrant le centième anniversaire de la naissance du général de Gaulle, vient de sortir de l'imprimerie des timbres de Périgueux. Et un autre est prévu pour le cinquantième anniversaire de l'appel du 18 juin 1940.

"Le SOIR" 24 février 1990

Petites annonces

A vendre collection complète de tous les timbres belges neufs, depuis 1960. De 1960 à 1970, en un exemplaire; de 1970 à 1990, en deux exemplaires. Classés par ordre d'émission - datés - titrés - réunis en albums. Faire offre au 010/22.83.09

A vendre timbres de tous pays.
Mme BURETTE, rue Barrière Moye 28, 4e étage - 010/22.41.90

Offre 30 F pour 140 points Delhaize, toutes quantités.
Georges MAZY, rue de la Source, 16 - Wavre - (010/22.56.69)

Recherche articles philatéliques extraits de journaux.
Pierre VANSEVER, rue du Ronvau, 3 à Chaumont-Gistoux.

Recherche Belgique N° 335 et 338 seuls sur documents (carte-postale, imprimés, bandes journaux...). Faire offre au président.

Recherche articles philatéliques concernant le 10 centimes - émission 1884 - N° 46. - J.Cl. GYPENS, clos des Mésanges 64, 1342 Limelette - 010/41.92.94

**A vendre points Artis-Historia : 40 F le cent; 35 F le cent par 10.000.
Guy OTTEN, rue Haute, 24 - 1300 Wavre - 010/22.25.12**

Prochaines manifestations

BRAINE-LE-COMTE

Le lundi 16 avril 1990, Grande Bourse d'Echange (timbres-poste, cartes-vues, monnaies) 5e Salon de la carte-vue ancienne en la Salle des Fêtes : rue Rey-Aainé, Braine-Le-Comte, de 9h.00 à 18h.00.

Organisation : Association philatélique Brainoise, Av. de la Houssière, 92
7400 Braine-Le-Comte. Tél. : 067/55.26.41

Exposition compétitive provinciale à NAMUR

Les 5 et 6 mai 1990, Exposition compétitive provinciale "BOVESSE 90" organisée par le Cercle philatélique PHILRAIL de Namur, à l'occasion de la vente anticipée de l'émission spéciale relative à l'idée Européenne "Europa", de 10h.00 à 17h.00, dans les locaux du Hall Social de l'Atelier Central S.N.C.B. de Salzinnes (1er étage), rue Fonds des Bas-Prés - 5000 Namur (juste à côté du Palais des Expositions).

Un ouvrage "François BOVESSE" ou "CINQUANTES ANS APRES", à caractère philatélique, est proposé au public en souscription jusqu'au 6 mai inclus. Ce recueil de 146 pages, comportant des documents inédits pour la plupart et préfacé par M. J. VANHINGELAND, titulaire du Mérite Philatélique Littéraire "Paul de Smeth", retrace d'une manière objective la fonction du Gouverneur François BOVESSE en tant que Haut Commissaire des Réfugiés et des C.R.A.B. en France, pendant la période de mai à septembre 1940 et s'inscrit dans le cadre du centenaire de sa naissance.

Le montant de 320 F (frais de port : 80 F en sus) peut d'ores et déjà être versé au C.C.P. : 000-0258537-32 de Raymond Louicis - c/o PHILRAIL-NAMUR rue Château des Balances 27 - 5000 NAMUR.

La fourniture se fera à partir du 4 mai 1990.

GEMBLoux - Prévente du timbre "Campagne des 18 jours de 1940"

Depuis la fin de la guerre, les journées du souvenir de la glorieuse bataille de Gembloux, dont le Maréchal Juin a pu dire qu'elle était "une victoire tactique dans une bataille stratégique perdue", sont organisées avec fidélité par le "Comité Franco-Belge pour la commémoration de la Bataille de Gembloux". Le 13 mai 1990, ce comité veut donner un éclat particulier au 50e anniversaire qui sera célébré sur le champ de bataille de Gembloux et à la nécropole française de Chastre-Villeroux-Blanmont où plus de mille soldats français, morts au combat, reposent.

Cette bataille, premier combat de chars de l'histoire militaire mondiale, est la seule victoire terrestre de l'armée française entre le 10 mai et 24 juin 1940, le premier échec tactique allemand par l'arrêt, durant 72 heures, des panzers. Le Cercle philatélique de Gembloux a décidé de participer à cet anniversaire et a obtenu la prévente du timbre-poste spécial "Campagne des 18 jours de 1940", les 12 et 13 mai 1990. L'oblitération spéciale sera consacrée au souvenir de cette bataille et représentera un casque français.

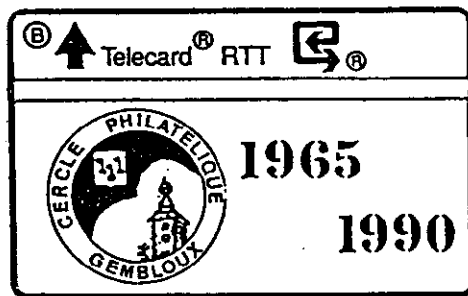
Une exposition philatélique ainsi qu'une exposition de maquettistes seront organisées dans les locaux de la Faculté des Sciences agronomiques de l'Etat à Gembloux, lors de ce week-end.



Le Cercle éditera une carte-souvenir comportant le timbre et l'oblitération spéciale, au prix de 60 F. + frais de port.

GEMBOUX - 25ème anniversaire du Cercle philatélique

Pour fêter ses 25 ans, le Cercle philatélique de Gembloux a demandé à la R.T.T. la fabrication d'un télécard privé comportant 2 unités et tiré à 1.000 exemplaires. Son prix, en prévente, est de 250 F pièce plus frais d'expédition par recommandé (de 1 à 3 : 110 FB; de 4 à 10 : 120 FB). Les télécards réservés seront normalement disponibles le week-end de notre prévente, les 12 et 13 mai prochains.



4

Renseignements :
Willy MONFILS, président
Chemin de la Boscaille, 10
B - 5865 WALHAIN

J.P. MARLIER, secrétaire
Rue Emile Léger, 8
B - 6320 VILLERS-LA-VILLE
Tél. : 071/87.72.92

PERUWELZ - Bourse internationale

Le lundi de Pentecôte, 4 juin 1990, la 12^e Bourse internationale de timbres-poste, monnaies, cartes postales... se tiendra rue des Français (face à la gare) à Péruwelz.

S'il faut en croire le promoteur de cette bourse internationale d'échanges, celle-ci est la plus importante de Belgique avec 250 mètres de tables de négociants.

LIEGE - Journée d'échanges

Le dimanche 8 juillet de 9 à 18 heures, le club philatélique Marianne organise sa 10^e Journée internationale d'échanges au Palais des Congrès de Liège. Là aussi, il y aura 250 mètres de tables. Entrée : 30 F.

Que collectionner ?

L'évolution des collections ayant pour objet le timbre-poste et les relations postales est marquée par une spécialisation se traduisant par un triple resserrement possible dans l'espace, le temps, le genre choisi.

En conclusion, il est établi que collectionner n'est pas accumuler, c'est d'ailleurs faire un choix et à partir de là : construire.

Comment faire ce choix ?

Il ne sera pas question ici d'un choix forcé comme celui par exemple résultant d'une collection obtenue par héritage et que l'on veut poursuivre, ni d'un choix dû aux circonstances : archives que l'on découvre et qui vous donnent le goût tout à la fois des "vieux papiers" et des timbres sur lettre, exhumation d'un courrier de famille contenant des "épaulettes ou des médaillons sur plis" qui vous paraissent dignes d'un intérêt de collection.

On supputera que l'on est "disponible" et en recherche d'un thème.

Le cas le plus fréquent est d'ailleurs celui du collectionneur qui, ayant constitué une collection de Belgique aussi complète soit-elle et que ses moyens le permettent, prend conscience qu'il peut continuer son hobby philatélique dans une toute autre direction. Qui dit "choix" dit "bonnes informations". Il semble que trois directions d'informations se présentent au collectionneur :

5

- l'information écrite : par la presse philatélique spécialisée tout d'abord : le collectionneur voit les angles divers (technique, historique, économique, etc...) sous lesquels on peut considérer la philatélie, le terme philatélique englobant ici la marcophilie, la maximaphilie? ...

S'informer également par la lecture de revues d'érudition philatélique et les ouvrages philatéliques spécifiques. Il existe d'ailleurs de très bons ouvrages de vulgarisation à des niveaux très élevés.

- l'information visuelle : la visite des expositions locales, régionales, nationales voire même internationales est particulièrement précieuse (*) : on y voit pratiquement toutes les formes que peuvent prendre la collection et l'étude philatélique. Ce précieux contact est d'une richesse non négligeable. Des développements qu'on ne soupçonnait pas vous apparaissent, de nouveaux horizons pointent et rien de tel pour donner des idées de rédaction de plans futurs et ainsi améliorer votre ou vos collections.

- par des contacts philatéliques : collectionneurs, connaisseurs et érudits, cercles philatéliques, fréquentation de négociants. Tous ces connaisseurs peuvent aussi vous donner des idées, vous guider éventuellement.

En conclusion, c'est d'être attiré, d'avoir le goût de l'étude et de la recherche. Il faut aussi choisir en vue de ses possibilités, temps disponible, budget et, dans une moindre mesure, avoir un bon réseau de correspondants sérieux.

(*) Pour mémoire, rappelons que l'exposition internationale BELGICA 90 se tiendra du 2 au 10 juin 1990 dans les palais du Centenaire à Bruxelles (Heysel).

Le Musée des Postes et des Communications

La première poste aux lettres locale trouve son origine au Moyen-Age. Des messagers chevronnés et assermentés transportaient et distribuaient le courrier jusqu'au-delà des frontières. Au début du 17e siècle, ce service de messagers avait tellement évolué que chaque localité importante disposait d'un tel service lequel comprenait des piétons, des cavaliers, parfois même des camionneurs et des bateliers qui payaient des impôts en proportion de leurs revenus. Au 18e siècle, ce service perdait progressivement de son importance.

Une autre structure postale était instituée en fonction des nécessités du pouvoir politique. Pour l'organisation des liaisons postales, Maximilien Ier fit appel en 1490 aux membres de la famille lombarde Tassis, lesquels avaient acquis une renommée comme courriers professionnels.

En 1500, Philippe le Beau désignait François de Tassis comme "Capitaine-Percepteur des Postes" et en 1516, Charles-Quint lui confiait ainsi qu'à son neveu Jean-Baptiste, la direction générale des services postaux. En 1534, Jean-Baptiste fut pour services rendus et en 1615, le Comte Lamoral de Tassis reçut, à titre héréditaire, le droit légal du transport postal.

Etablis à Bruxelles, les Tassis firent de notre pays le carrefour de la poste internationale. Malgré une lutte permanente et acharnée avec les postes locales, les Grands-Maîtres des Postes de la famille de la Tour et Tassis conservèrent, à deux interruptions près, leur privilège environ trois siècles, jusqu'au moment où les états conscients des revenus inhérents au développement constant de la poste, en revendiquent le monopole.

En mars 1815, Guillaume Ier d'Orange prend possession de nos services postaux.

Une autre forme d'exploitation postale connaissait bientôt une expansion dans de nombreux pays européens, en l'occurrence "la poste aux chevaux". Elle fut instaurée en France par Louis XI, d'une part, par intérêt politique et militaire, et d'autre part également pour faciliter le voyage des citoyens et des étrangers en France.

Comme dans nos provinces les Grands-Maîtres avaient pu conserver les privilèges octroyés par l'Empereur, ce n'est qu'après l'entrée des armées françaises en 1792, que la Poste des Tassis est remplacée par le service français et exploitée comme service d'Etat. Dès que, en 1793, le fonctionnement de la poste aux chevaux fut réglementé par la législation, les liaisons postales entre les villes et les provinces prirent de l'extension de même que le nombre de relais sur les routes. La gestion de ces haltes postales était confiée à des "percepteurs de la poste aux chevaux", désignés par le gouvernement. Bien que ceux-ci jouirent de nombreuses libertés, ils étaient néanmoins subordonnés au Directeur de la Poste aux Lettres.

La convention avec les chemins de fer en 1837 modifia profondément le transport du courrier. En peu de temps, le réseau de chemin de fer avait pris un tel développement que les diligences et les relais devenaient sans utilité.

Si vous vous intéressez à l'histoire du Service des Postes, n'hésitez pas à rendre visite au Musée des Postes et des Télécommunications. Le Musée est situé Place du Grand Sablon, 40 à 1000 Bruxelles et est accessible gratuitement au public du mardi au samedi de 10 à 16 h., les dimanches et jours fériés de 10 à 12h.30. Sur demande écrite ou téléphonique préalable, des visites guidées sont organisées pour les écoles et autres groupements. Tél. : 02/511.77.40

PRO POST

Les Franchises postales

Comme suite à la mini-causerie du 15 février dernier, voici quelques tarifs préférentiels.

Vous pouvez toujours écrire sans frais, au Roi, à la Reine, au Président du Sénat, au Directeur des Postes et à bien d'autres personnalités.

Correspondance des Adm. Provinciales et communales - Moniteur du 6 mai 1925 :

- Lettre ordinaire en port simple - enveloppe fermée - sans TENIR COMPTE DU POIDS - 2 Kg. max : plein tarif.
- Carte postale de service : 0,10 F

A partir de 1927 et ce, pour les mêmes administrations :

- Lettre ordinaire de port simple sous enveloppe OUVERTE : moitié de la taxe.
- Carte postale de service : tiers de la taxe de la lettre ordinaire de port simple
- Port de recommandation : moitié du droit fixe.

A partir du 01.01.1977 et toujours pour les administrations communales et provinciales :

- La lettre normalisée est la carte postale ne bénéficient plus de la franchise.
- Lettre non normalisée : double port de la lettre normalisée et ce, jusqu'à 2 Kg.
- Imprimé non normalisé et ce, jusqu'à 2 Kg : taxe du double de l'imprimé normalisé.
- Taxe supplémentaire en ce qui concerne la recommandation d'office (R.P.): deux tiers de la taxe de recommandation normale (toujours arrondie au franc supérieur).

(suite)

LA POSTE MILITAIRE

Le 1er août 1914, lors de la mobilisation, l'ordre de bataille de l'armée comportait 6 divisions d'armée et 1 division de cavalerie.

Chacune des 6 divisions disposait de cachets postaux (type bilingue de 1913) numérotés de 1 à 6, le n° 7 étant réservé à la division de cavalerie.

Le 2 août, le "Bureau des Postes Militaires de Centralisation n° 8" s'installa à Bruxelles (gare du Nord). Vu la situation militaire il était transféré à Anvers-Sud dès le 9 août. Fin octobre 1914, il était installé à Calais pour toute la durée de la guerre.

A partir du 3 février, le service des Postes Militaires est réorganisé.

Ci-dessous, les différentes émissions sur lesquelles on peut trouver les cachets de Ste. Adresse.

1er juin 1893 - "Fine Barbe"

Armoiries (1c à 5c), effigie de Léopold II (10c à 2 F).

Avec bandelette : "ne pas livrer le dimanche, niet bestellen op zondag".

Dessin de E. Mouchon pour l'effigie, de H. Handricks pour les armoiries et encadrements. Typographie. Gravure de Doms.

Impression de l'Atelier du Timbre à Malines en feuilles de 300 en 6 panneaux de 5 X 10. Dentelure 14. Mise hors cours le 15 octobre 1915.

1er mai 1905 - "Grosse Barbe"

Effigie de Léopold II.

Avec bandelette : "ne pas livrer le dimanche, niet bestellen op zondag".

Dessin de H. Meunier. Typographie. Gravure sur bois de M. Pellens.

Impression de l'Atelier du Timbre à Malines. Feuilles de 300 en 6 panneaux de 5 X 10. Dentelure 14. Mise hors cours le 15 octobre 1915.

1er octobre 1907 - Armoiries. Type du N° 53 (modifié)

Avec bandelette : "ne pas livrer le dimanche, niet bestellen op zondag".

Dessin de H. Hendricks. Gravure de A. Doms. Typographie. Impression de l'Atelier du Timbre à Malines en feuilles de 300 en 6 panneaux de 5 X 10.

Dentelure 14. Mise hors cours le 15 octobre 1915.

Ces timbres se distinguent aisément de ceux de l'émission de 1893 (n° 53, 55 et 56) : dans les premiers, un dessin relie les timbres à la bandelette; dans les seconds, le dessin a été supprimé.

15 avril 1912

Chiffre (1c); armoiries (2c et 5c); effigie du roi Albert (10c à 5 F). Avec bandelette : "ne pas livrer le dimanche, niet bestellen op zondag". Dessins et gravures sur bois de E. Pellens. Typographie. Impression de l'Atelier du Timbre à Malines en feuilles de 300 en 6 panneaux de 5 X 10, de 25 (5 X 5) pour le 5 F. Dentelure 14. Mise hors cours le 15 octobre 1915.

3 octobre 1914 - "Croix Rouge"

Monument "de Merode". Dessin de Mac Donald. Impression de Verschuieren à Anvers. Lithographie. Impression de Verschuieren à Anvers en feuilles de 75 en 3 panneaux de 5 X 5. Dentelure 14. Mise hors cours le 15 août 1920. Effigie du roi Albert.

Dessin de Mac Donald. Impression de Verschuieren à Anvers. Lithographie. Feuilles de 300 en 2 panneaux de 15 X 10. Dentelure 14. Mise hors cours le 15 août 1920.

1er janvier 1915 - "Croix Rouge"

Effigie du roi Albert. Grand format. Impression de Waterlow Bros & Layton, Ltd. London. Lithographie. Feuilles de 100 en 4 panneaux de 5 X 5. Dentelure 14. Mise hors cours le 15 août 1920.

15 octobre 1915

Sujets divers et effigie du roi Albert (1c à 25c). Typographie. Impression de 4 panneaux de 10 X 10 de Waterlow Bros & Layton, Ltd. London. D. : 14 35c à 50c : vues diverses, centre noir, format moyen. Taille-douce et impression en panneaux de 10 X 10. Dentelure 14 ou 15.

1 F à 10 F : vues, scènes et effigies royales, grand format. Taille-douce. Dessin et gravure de Dessarois, Paris. Impression en pan. de 10 X 10. D. 14 ou 15. Ces timbres furent mis en cours d'abord au Havre (St-Adresse), ensuite dans toute la Belgique, progressivement à la libération en novembre 1918.

15 janvier 1918 - "Croix Rouge"

Type de l'émission du 15 octobre 1915, avec surcharge (croix et surtaxe) en rouge. Impression en feuilles de 10 X 10. Dentelure 14. Mise hors cours le 15 août 1920.

Pays	Description	Départ
1. BELGIQUE :	1 L. T.P. 74 RELAIS Beersel (Antw.)/(Anv.) T.B. oblitération.....	325
2.	1 L. EXPRESS T.P. 140 - 211 (paire) (Port 0,20 F - Exprès 1 F)	250
3.	1 L. T.P. 337-339-425 Linéaire de RONQUIERES (Pub Delhaize - Verso) T.B. Affr. tricolore	150
4.	1 IMPRIME T.P. 411-412-413 - 2 ports New-York	120
5.	1 L. T.P. 420 (5) - T. Pubs 74-75 Port du 1.2.1935 au 31.10.1938	120
6.	1 L. REC.-EXPRESS T.P. 440-442(2)-445 Superbe affr. - Port exact.....	425
7.	1 ETIQUETTE ECH.S/VALEUR-RECOM. T.P. 854-926-1110. Port exact. Pièce intér.	200
8.	1 L. HALTE MOTORISEE Maleizen-Overijse T.P. 434 et 1067. Doc. en RECOMM.	650
9.	2 L. RECOMM. T.P. 434-1067/ 859-1067 (3) RELAIS de Chaineux et de Xhoris	400
10.	1 L. RECOMM. T.P. 1027B-1073(paire) 1736 (bl. de 4). Obl. RELAIS de BRA. Etiqu. de Recomm. : BRA-SUR-LIENNE et CODE. Port exact.....	190
11.	2 L. PAR AVION - Vers le Maroc - T.P. 339-388-PA 3 / 336-387-401-PA 1-2.....	225
12.	1.L. T.P. PA 21 à 23 POSTE PAR BALLON Bruxelles-Oudenghien	190
13.	1. C.P. T. de Guerre 2 - 1 L. T. de guerre 30 Belles oblitér. : ETAPPEN GENT.....	180
14. ALLEMAGNE :	10 E.P. dont 3 neufs	190
15. FRANCE :	3 C.P. différ. - Guerre 14-18 - "CORRESPON- DANCE DES ARMEES DE LA REPUBLIQUE"	150
16. G.D. LUXEMB.:	1 CARTE-CORRESPONDANCE - neuve "Débité à 5 centimes pour le service intérieur"	290
17.	1 L. PREMIER VOL Bruxelles-Palma de Mallorca 1956 - 1 C.P. PREMIERE LIAISON PAR NOEING- Sabena Bruxelles-Mexico 1960.....	140
18. ROUMANIE :	8 L. RECOMM. 8 affr. Différ. T.B. lot	240
19. RUSSIE :	3 "Carte postale du PRISONNIER DE GUERRE" Différ.	180
20. DIVERS PAYS :	5 C.P. HYMNES NATIONAUX de X. SAGER	400

21.	BELGIQUE :	258/66	***	8.600	3.400
22.		298		2.950	1.000
23.		308/14		4.000	1.400
24.		325	O	4.200	1.400
25.		390/93		2.500	700
26.		488/95	***	2.000	750
27.		496/503		1.000	350
28.		513/18		2.300	800
29.		519/26		2.000	800
30.		674/89 + 674A/89A		1.100	400
31.		751/55		2.800	1.000
32.		785/86		2.750	1.000
33.		876/78		1.600	600
34.		891		9.000	3.300
35.		900/07		2.900	1.000
36.		925/27		5.000	1.700
37.		943/45		3.500	1.300
38.		979/85		2.650	900
39.		1005/06		2.800	800
40.		1066/75		8.500	3.200
41.		BF 4		11.500	4.000
42.		Carnets 1/15		2.815	900
<hr/>					
43.	BELGIQUE :	465A	***	700	280
44.		737/41		800	320
45.		742		800	320
46.		751/55		3.000	1.200
47.		998/1004		1.000	250
48.		1133/38		800	320
49.	FRANCE :	795/802	**	110	140
50.		891/96		400	510
51.		966/67		130	165

52.	FRANCE :	1006/07	**	135	170
53.		1027/32		950	1.200
54.		1082/87		100	130
<hr/>					
55.	BELGIQUE :	27	***	750	225
56.		74/80	O	1.250	400
57.		74/80	**	11.000	3.600
<hr/>					
58.	BELGIQUE :	12 sur lettre	O	6.000	1.000
59.		19 sur lettre	O	900	400
60.		79a	**	3.500	750
61.		132a		750	200
62.		257a (4)	***	1.600	400
63.		938/40		1.900	700
64.		943/45		3.500	1.300
65.		955/60	**	1.600	600
66.		973/78	***	1.600	600
67.		979/85		2.750	1.000
68.		998/1004		1.600	625
69.		1005/07		6.300	2.400
70.		BF 43 Non dentelé		2.000	500
71.	FRANCE :	183/86	**	260	390
72.		256		600	900
73.		270/74		500	750
74.		307/08		500	750
75.		1027/32		950	1.450
76.		576/80		650	975
77.		PA 29		750	1.150
<hr/>					
78.	BELGIQUE :	217	***	1.100	500
79.		391 & 393		1.100	500
80.		477A		675	300
81.		1176/81		750	300

82.	ALLEMAGNE :	60	**	285	420
83.	CONGO-BELGE:	3	O	1.750	700
84.		27		2.500	1.000
85.	FRANCE :	841	***	400	1.200
86.		930/35	**	350	1.050
87.		945/50		420	1.260
88.		960/65		530	1.590
89.		1257/60	***	150	450
90.		1345.50		140	420
91.		1422		250	750
92.	RUANDA-URUNDI :	36/44	**	3.000	1.200
93.		126/47	***	850	340
<hr/>					
94.	FRANCE :	161	***	315	700
95.		252	*	1.000	1.300
96.		253/55	**	750	1.500
97.		PA 5/6		325	650
98.		PA 8/12		700	1.400
99.		PA 20	***	400	1.000
100.	LUXEMBOURG:	449/52	**	160	320
101.		484/89		210	420
102.		PA 16/20	***	650	1.500
<hr/>					
103.	BELGIQUE :	27 (2)	***	1.500	500
104.		356/62		13.000	4.350
105.		523-24-25		960	250
106.		814/22		3.000	1.000
107.		827/31		4.200	1.400
108.		847A (2)		1.600	400
109.		918/23		2.600	870
110.		924/26 (15)		3.750	750
111.		927/29		5.000	1.550

112.	BELGIQUE :	979/85 (4)	***	11.000	3.700
113.		987/89 (4)		2.200	735
114.		998/1004		1.600	530
115.		1070		2.200	730
116.		1073		2.500	830
117.		1176/81 (4)		3.000	1.000
118.		1241/42 (12)		1.620	500
119.		1267A - 1267B		1.700	600
120.		Occup. allem. 26/37	O	4.200	1.400
<hr/>					
121.	BELGIQUE :	221/33	***	7.000	2.800
122.		272A/272K		75.000	32.000
123.		326/32		7.300	2.800
124.		342/50	**	30.000	10.000
125.		582B	***	3.500	1.100
126.		827/31		4.200	1.300
<hr/>					
127.	BELGIQUE :	100/107	***	12.000	4.750
128.		129/31		1.600	600
129.		488/95		2.000	700
130.		504/11		4.600	1.850
131.		512 (4)		900	300
132.		737/42		1.600	575
133.		751/52		2.600	800
134.		943/45		3.500	1.300
135.		946/51		7.250	3.250
136.		973/78		1.600	600
137.		998/1004		1.600	575
138.		1032/36		1.150	400
139.		1414 feuillet luxe		700	250
140.		BF 27/28		11.750	4.750
141.		BF 32		2.850	1.000
142.		Préos 19		4.200	1.400

143.	FRANCE :	303	***	231	650
144.		565/66		150	250
145.		1319/22		120	300
146.		PA 37		500	750
<hr/>					
147.	BELGIQUE :	477A	***	675	270
148.		943/45	**	2.100	525
149.		1032/36	***	1.150	460
150.		1082/88		750	300
151.		1102/07		675	170
152.	FRANCE :	930/35		350	850
153.		1108/13	**	160	200
154.	BELGIQUE :	19 et 19a	O	850	170
155.		20		800	160
156.		20a		800	160
157.		21		4.750	950

Suite de la page 8

Il n'est pas possible, en quelques lignes, de donner la totalité de ces tarifs. Aux personnes qui désirent en savoir plus sur les tarifs postaux pour l'intérieur, je signale l'ouvrage très intéressant édité par E. et M. DENEUMOSTIER (1)

De toute façon, n'oubliez pas d'écrire en franchise de port lorsque vous adressez une réclamation à un percepteur de votre canton postal...

J. Hoeyenbrugge

(1) Des ouvrages se rapportant aux tarifs internationaux sont édités par les mêmes personnes.